

Décision

Générale

colonial

Décision n° 289 concernant les services d'Etat.

n° 289

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un centre d'examen pour les épreuves écrites du diplôme de colonie de vacances est ouvert à Djibouti. La Commission chargée de la surveillance des épreuves écrites du diplôme de directeur de colonie de vacances est composée comme suit : Président : — M. Muzotte, chef du service de l'enseignement p. i. Membre : — M. Sauvageot, attaché à la France d'Outre-Mer ; — M. Billaut, rédacteur de la France d'Outre-Mer. La Commission se réunira le jeudi 16 mars 1961 à 8 heures dans le local de la Chefferie du Service de l'enseignement.